



VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 juin 2009

Date d'affichage
16 juin 2009

Objet de la délibération
*Pôle Services Techniques -
Service de l'urbanisme -
Modification du plan
d'occupation des sols.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-
MAESTRACCI-CHASTAIGNET-
FOREST et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE-RIMBAUD-
KASPERSKI)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COQUAULT Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à **FOREST Marie-Paule**

Absents :
Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-19 et R. 123-19,

Vu la délibération en date du 21 décembre 2000 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,

Vu la délibération en date du 20 juin 2008 décidant de mettre en œuvre une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification du P.O.S., telle qu'elle est présentée au conseil municipal, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à la majorité de ses membres présents,

Article 1 : Décide d'approuver la modification du P.O.S., telle qu'elle est annexée à la présente.

Article 2 : Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie pendant un mois. La mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département. Le P.O.S. modifié sera tenu à disposition du public, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération sera exécutoire :

- Dans le délai de un mois suivant sa réception par le préfet ; si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du P.O.S. ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications.
- Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

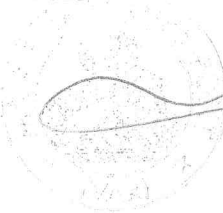
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur *André GARRON*.

Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 JUIN 2009
et publication ou notification du 25 JUIN 2009



***L'ensemble du dossier est consultable
au Service de l'Urbanisme
(au Centre Technique Municipal)
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00***